

GPSO

LIGNES NOUVELLES

BORDEAUX-TOULOUSE ET BORDEAUX-DAX

Comité départemental de suivi Landes

Mont-de-Marsan, le 14 avril 2023

SOMMAIRE

- 1. Le projet de lignes nouvelles dans les Landes et son avancement**
- 2. Les prochaines étapes**
- 3. Foncier et urbanisme**

01.

Le projet de lignes nouvelles et son avancement



RAPPEL : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les objectifs du programme, avec une ambition à l'échelle du Sud-Ouest

Apporter une amélioration majeure pour les déplacements ferroviaires dans le Sud-Ouest, dans une perspective de développement durable et report modal :

- faciliter les déplacements à longue distance
- rendre le Sud-Ouest plus accessible et rapprocher les territoires
- créer de nouvelles capacités pour le fret ferroviaire
- améliorer les transports du quotidien au droit des deux métropoles régionales

Un programme portant sur les axes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, inscrit dans les priorités nationales et européennes

- niveau européen : partie du réseau central du RTE-T et du corridor prioritaire Atlantique, travaux en cours sur le réseau espagnol
- niveau national : rapports de la commission mobilité 21 (2013), COI (2018), LOM (décembre 2019)

En cohérence avec **modernisation et valorisation du réseau ferré existant** (avec des moyens très importants consacrés au niveau national)

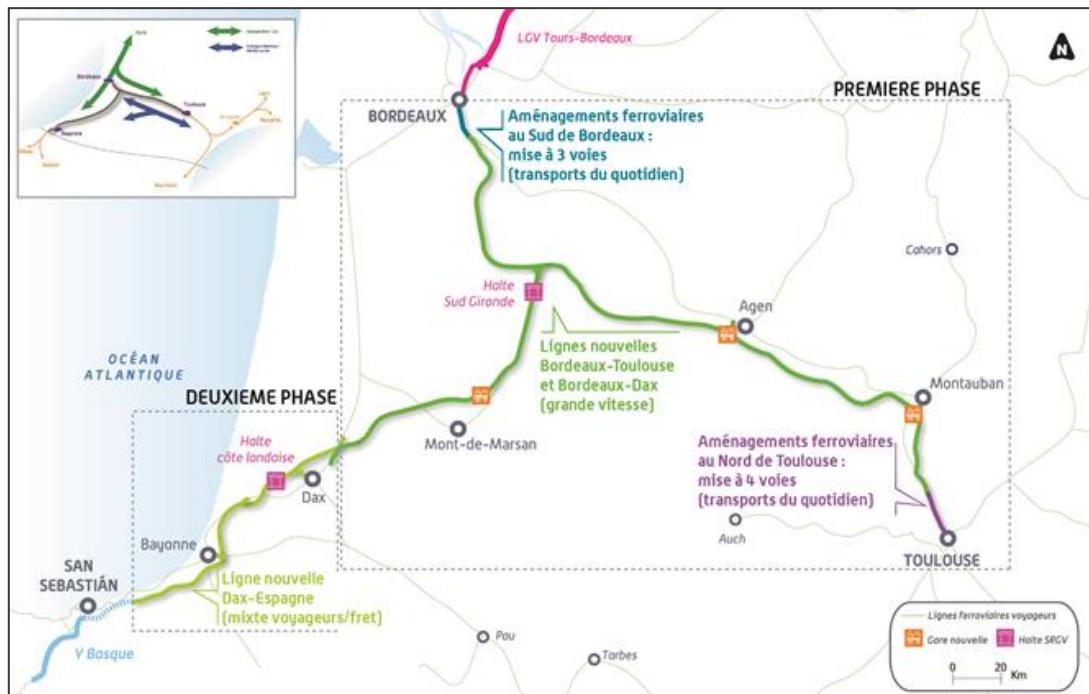
Maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions (gares nouvelles), intervenant dans le cadre d'accords avec partenaires, de décisions et validations par l'Etat aux différentes étapes.

Nouvelle étape avec le Plan de financement Etat - collectivités d'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine de février 2022, l'ordonnance du 2 mars 2022 constituant la Société du GPSO



Extrait carte réseau à grande vitesse en Europe (2020)

LES OPÉRATIONS DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Phase 1

- Lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (327 km)
→ grande vitesse
DUP 2 juin 2016
- Aménagements ferroviaires de la ligne existante au Sud de Bordeaux (12 km)
→ transports du quotidien
DUP 25/11/2015 prorogée le 26/09/2022
- Aménagements ferroviaires de la ligne existante au Nord de Toulouse (19 km)
→ transports du quotidien
DUP 04/01/2016 prorogée le 29/08/2022

Phase 2

- Ligne nouvelle Dax-Espagne (mixte voyageurs/fret) (91 km)

Arrêtés de prise en considération de 2010 renouvelés en 2020

Lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse/Bordeaux-Dax :

- objectif d'améliorer les liaisons Nord-Sud (avec Paris) et Atlantique-Méditerranée
- gains de temps visés : 1 h pour Paris-Toulouse, 20 mn sur Dax et au-delà (Bayonne, Espagne, Béarn-Bigorre)
- 327 km de ligne nouvelle en section courante, 3 gares nouvelles - relevant de Gares et Connexions

AFSB : mise à 3 voies (4 voies aux points d'arrêts) + gares périurbaines + suppression de 6 PN

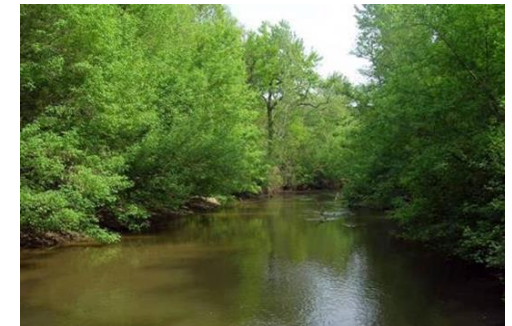
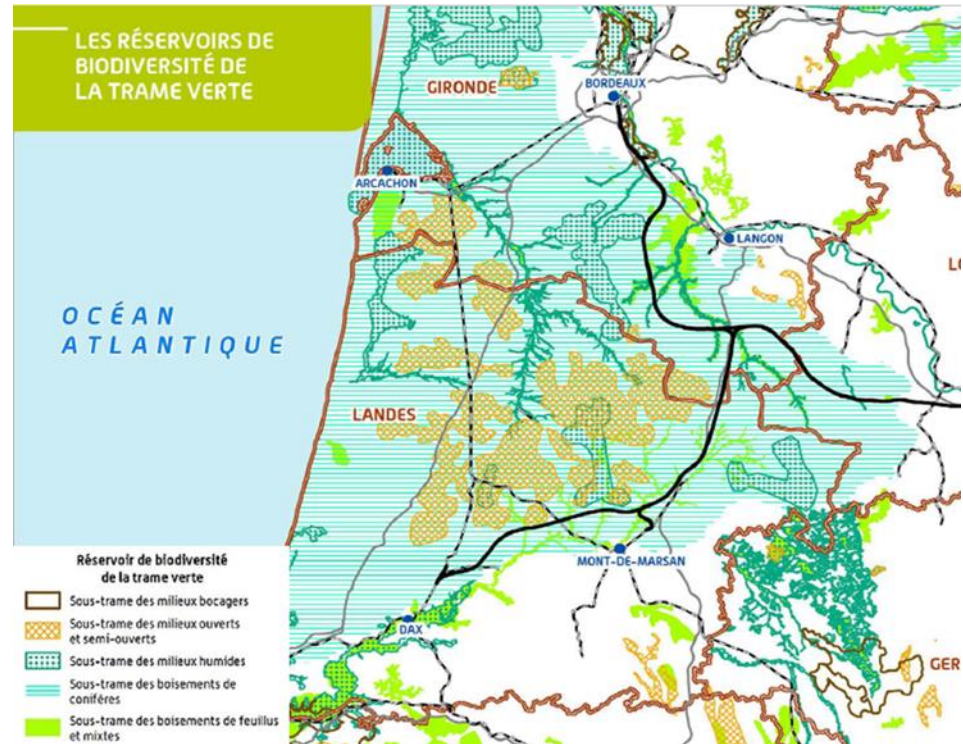
AFNT : mise à 4 voies + gares périurbaines

LE PROJET PRÉSENTÉ A L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN 2014

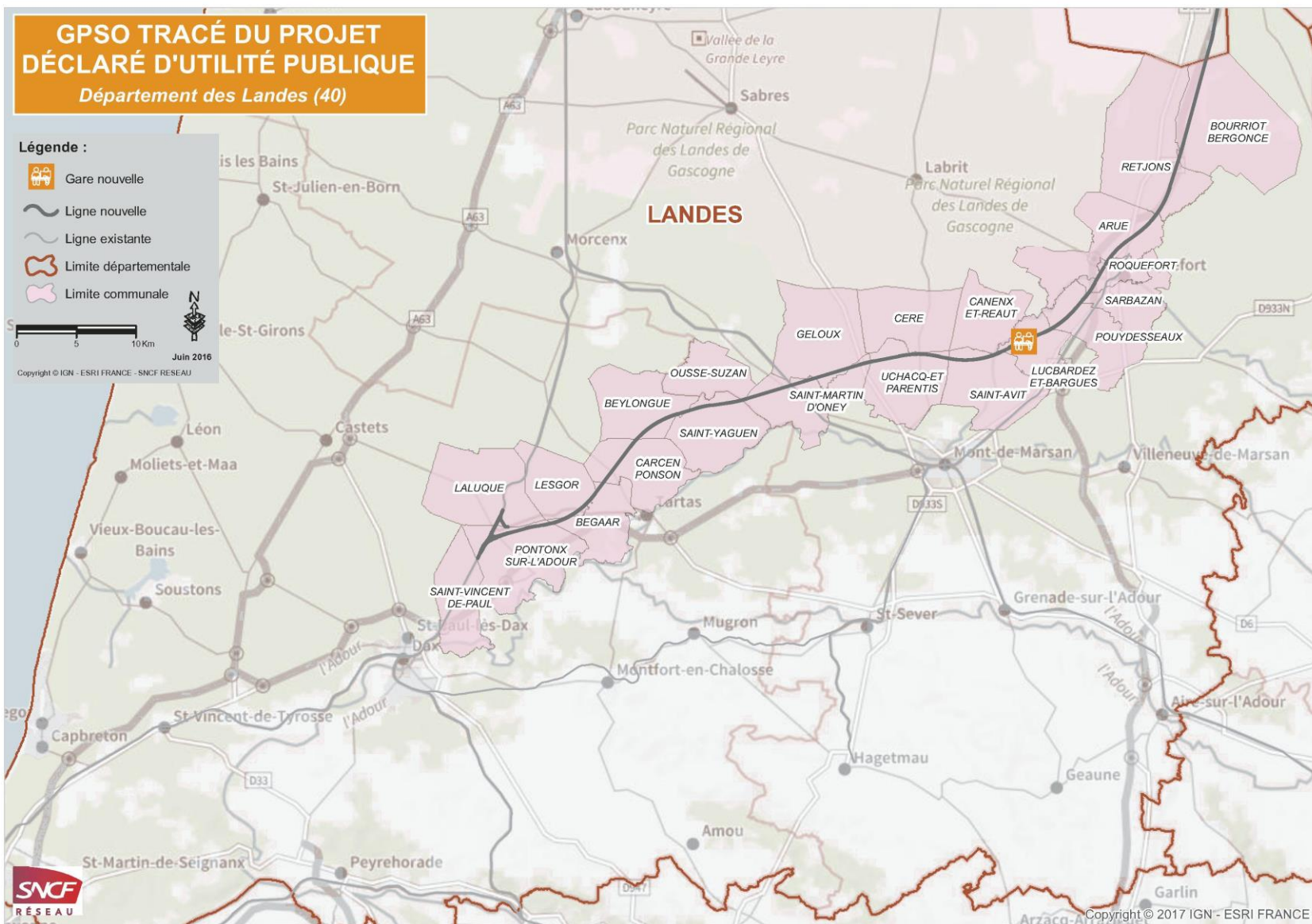
- Un projet technique au degré de définition d'avant-projet sommaire
- Des études préalables approfondies dans les domaines techniques, environnementaux et économiques
- Application très en amont de la démarche : éviter, réduire, compenser
- Un processus d'élaboration accompagné d'une concertation approfondie à la recherche du tracé de moindre impact

Projet présenté sur le site du projet www.gpso.fr (avec films maquette 3D par cahiers géographiques, 13 à 15 pour les Landes), outil de visualisation cartographique)

- Examen d'alternatives, avec modernisation des lignes existantes, mené à différentes reprises, avec notamment expertise de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne 2015 (instruction de la DUP), étude FNAUT 2016,... confirmant le bien-fondé de l'option lignes nouvelles (performance et capacité)



LE PROJET DANS LES LANDES (PHASE 1)



LE PROJET DANS LES LANDES (PHASE 1)

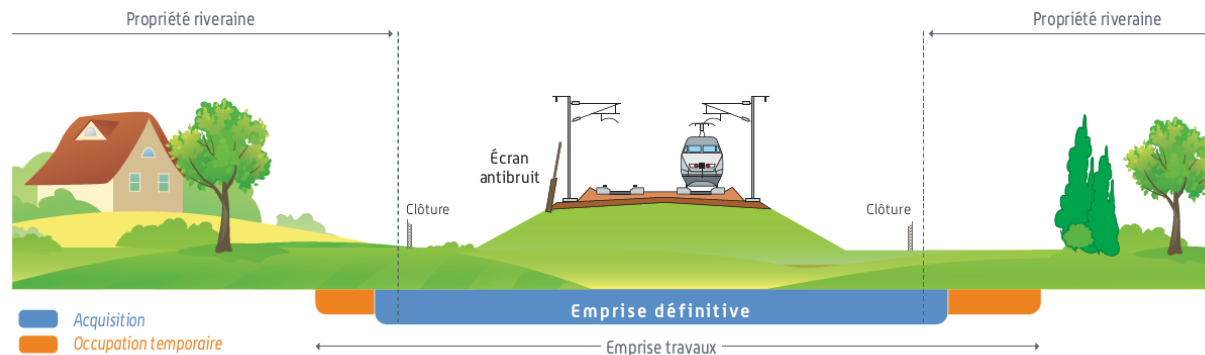
- 1 332 ha d'emprise prévisionnelle dont 1 032 ha forestiers (77 %) et 73 ha agricoles (5 %)
- 82,4 km de ligne nouvelle
- 23 communes concernées
- 89 % du tracé en remblai – 16 viaducs - 1 tranchée couverte - 2110 ml de protections acoustiques
- 33 bâtis à acquérir (chiffres APS)
- 1 site Natura 2000, 6 ZNIEFF et Parc Naturel Régional traversé dans l'emprise
- 1 base travaux à Lалуque
- 1 base maintenance à Lалуque
- 2 sous-stations électriques à Retjons et Lesgor
- 1 gare nouvelle à Lucbardez-et-Bargues



ENJEUX FONCIERS

	Gironde	Lot-et-Garonne	Tarn-et-Garonne	Haute-Garonne	Landes (phase 1)	Total
Bâti total	14	146	128	15	33	336
Bâti acquis (ou en négociation)	2	50	53	6	7	118
Emprise agricole	50 ha	388 ha	655 ha	68 ha	73 ha	1 234 ha
Stock SAFER	-	168 ha	272 ha	-	19 ha	459 ha
Emprise boisée	1 251 ha	476 ha	89 ha	5 ha	1 032 ha	2 853 ha
Boisement compensateur	Pour moitié en Gironde et Lot-et-Garonne (le reste en Dordogne et dans les Charentes)					500 ha

Schéma des principes d'acquisitions (source RFF)



02.

Les prochaines étapes



PLANNING GENERAL



Rappel : DUP, étape intermédiaire, s’inscrivant dans un contexte de **progressivité des études et des procédures** (projet de tracé accompagné d’une bande DUP de 500 m de large)

Passage à une nouvelle phase avec les accords et décisions intervenus au premier semestre 2022

Plusieurs étapes sont à mener avant d’arriver au lancement des travaux principaux :

- **conception finale du projet** technique et ensemble des mesures d’accompagnement, selon cadrage de la DUP, les Engagements de l’Etat, en tenant compte des évolutions réglementaires
- acquisition de données complémentaires, études détaillées
- **reprise du dialogue territorial** : concertation locale approfondie à poursuivre avec les collectivités, les acteurs des territoires :
 - Mise en place de comités départementaux sous l’égide des préfets
 - Dossier des engagements de l’Etat
- **procédures complémentaires** (autorisation environnementale, enquêtes parcellaires...)

DOSSIER DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Dossier présentant les engagements pris par l'Etat et le maître d'ouvrage SNCF Réseau à l'issue de la Déclaration d'Utilité Publique, avec l'objectif de :

- informer le public et acteurs concernés des suites données aux observations recueillies au cours de l'enquête publique de 2014
- servir de référence à la mise au point détaillée du projet
- servir de document de base pour le contrôle des dispositions environnementales
- présenter le dispositif de suivi pour les prochaines étapes : comités de suivi, notamment comités départementaux, observatoire...

Document structuré en plusieurs chapitres :

- présentation du cadre d'application des engagements, ainsi que des moyens de contrôle, présentation du projet et des principales procédures
- engagements de portée générale dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire vis-à-vis des diverses thématiques
- énoncé des engagements localisés pour le traitement des principaux points à ce stade

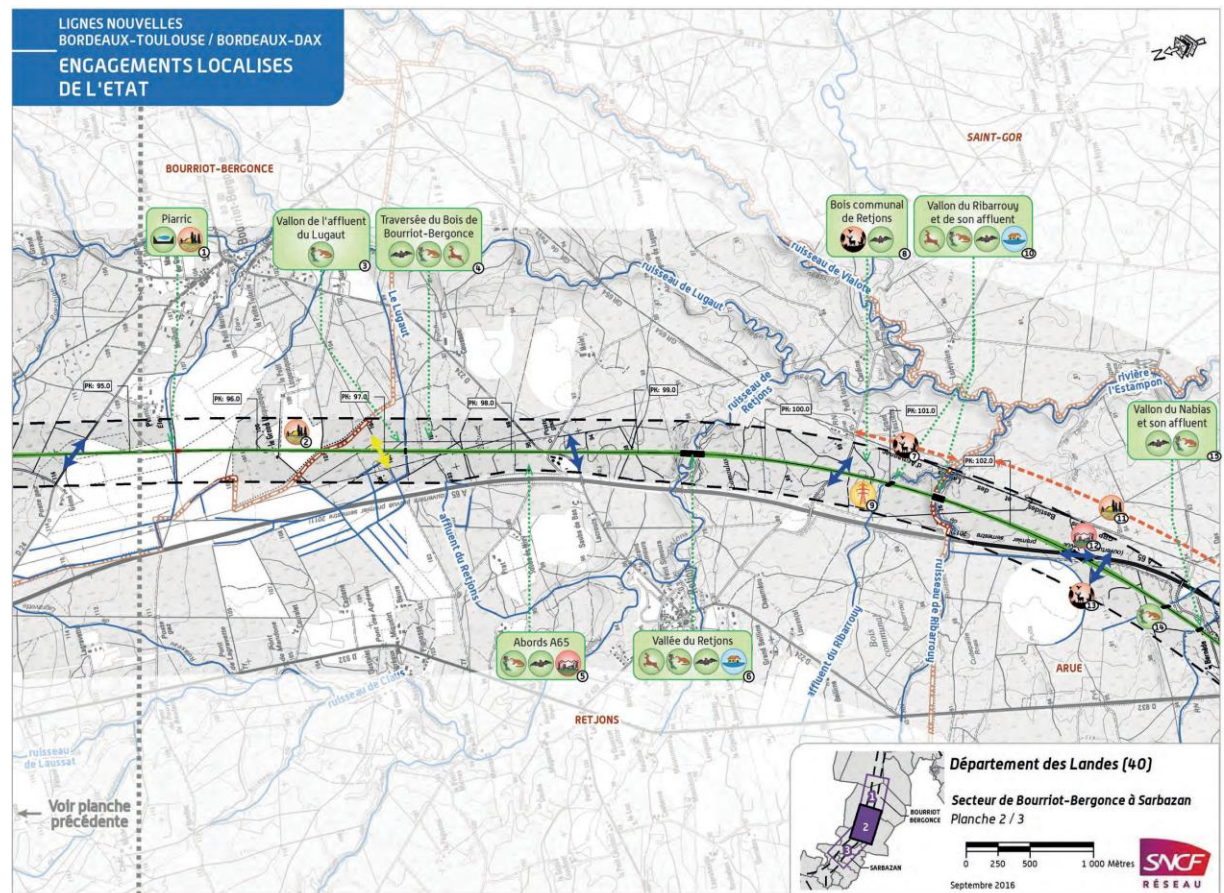
>> Dossier en cours de finalisation, qui sera transmis prochainement



DOSSIER DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Exemple - engagements localisés (10 planches dans les Landes)

Les enjeux particuliers	Les engagements en faveur de l'environnement
1 Traversée clairière Piarric Lampiroie de Planer	Aménagement de l'ouvrage hydraulique pour la circulation de la faune piscicole, pêche de sauvegarde. Aménagements paysagers.
2 Proximité du hameau Le Petit Laspusques	Limitation des emprises. Aménagements paysagers.
3 Traversée du vallon de l'affluent du Lugaut	Maintien de la transparence hydraulique et écologique par un portique.
4 Traversée du bois de Bourriot-Bergonce : Lotier veu, chiroptères, grande faune	Limitation des emprises. Rétablissement du corridor grande faune par un ouvrage mixte PGF-DFCI. Aménagements pour chiroptères.
5 Abords de l'A65 secteur boisé : lagune à Faux-Cresson de Thore, chiroptères	Limitation des emprises. Réhabilitation écologique des espaces remaniés. Maintien de l'alimentation hydraulique de la lagune de Cousson par buses. Création de mares et déplacement des amphibiens. Aménagements pour chiroptères. Maintien de l'accès de service de l'A65.
6 Traversée de la vallée du Retjons	Limitation des emprises. Réhabilitation écologique des espaces remaniés. Maintien de la transparence hydraulique et écologique (grande faune, faune semi-aquatique, chiroptères) par un viaduc. Aménagements pour chiroptères.
7 Bois communal de Retjons : chiroptères, réserve de chasse, activité de chasse	Aménagements pour chiroptères. Indemnisation des surfaces de réserve de chasse situées sous les emprises et mesures cynégétiques. Concertation avec la Fédération de chasse pour déterminer les installations perturbées et mesures cynégétiques.
8 Réserve de chasse et activité de chasse	Indemnisation des surfaces de réserve de chasse situées sous les emprises et mesures cynégétiques. Concertation avec la Fédération de chasse pour déterminer les installations perturbées et mesures cynégétiques.
9 Sous-station électrique	Aménagements paysagers. Alimentation en liaisons souterraines depuis poste et lignes RTE.
10 Traversée vallon du Ribarrouy et son affluent	Limitation des emprises. Réhabilitation écologique des espaces remaniés. Maintien de la transparence hydraulique et écologique (grande faune, faune semi-aquatique, chiroptères) par un viaduc. Aménagements pour chiroptères. Concertation avec la Fédération de chasse. Indemnisation surfaces réserve de chasse située sous emprises projet et mesures cynégétiques.
11 Franchissement de l'A65	Franchissement en viaduc (mesures d'exploitation en phase travaux).
12 Délaisés entre projet et A65	Aménagements paysagers.
13 Activité chasse	Concertation avec la Fédération de chasse pour déterminer les installations perturbées et mesures cynégétiques.
14-15 Traversée du vallon du Nabias et son affluent	Limitation des emprises. Réhabilitation écologique des espaces remaniés. Reconstitution de milieux et déplacement des amphibiens. Maintien de la transparence hydraulique et écologique (faune semi-aquatique, chiroptères) par un ouvrage de type portique. Aménagements pour chiroptères.



PROCHAINES ÉTAPES LIGNES NOUVELLES

Actions en 2023

- Accélération de l'action foncière, programme de mesures environnementales -> en continu
- Poursuite des études
- **Interventions sur le terrain** : nouvelles campagnes géotechniques/milieus naturels, archéologie préventive ...
- Mesures d'accompagnement : aménagements fonciers (AFAFE), aménagements relevant d'autres maîtres d'ouvrage -> à partir de 2023

Choix du type de montage pour la conception finale et la réalisation : allotissement classique (LGV Est Européenne ou Rhin-Rhône) ou contractualisation globale (SEA, BPL, CNM...)

>> dans tous les cas SNCF Réseau mène les prochaines étapes, avec relais opérationnel éventuel pour la conception finale et la réalisation



03.

Foncier et urbanisme



ENJEUX FONCIERS

- 1332 ha d'emprise prévisionnelle dans les Landes (hors occupations temporaires pendant les travaux)
 - emprises prévisionnelles car le projet n'est pas encore défini « à la parcelle » : tracé accompagné d'une bande DUP de 500 m de large en général, emplacements réservés d'environ 100-150 m de large dans les PLU
 - les emprises définitives seront fixées à l'issue des études détaillées (et feront l'objet d'enquêtes parcellaires)
- 1,2 % de la surface communale en moyenne (mais plus de 3 % pour Saint-Avit, Pontonx, Roquefort, Saint-Martin-d'Oney)
- 33 bâtis à acquérir, au stade EUP, dont Arue (7), Pontonx-sur-l'Adour (7), Uchacq-et-Parentis (6)
- **Action foncière lancée en anticipation à partir de 2013, avec des conventions de financement Etat-collectivités et SNCF Réseau : acquisitions de bâti, stockage de foncier agricole , boisements compensateurs**
- **Modalités d'intervention jusqu'en 2022 pour les bâtis (7 acquis ou en négociation)**
 - acquisitions en réponse aux **demandes des propriétaires**
 - priorisation en fonction des urgences / situation des propriétaires, compte tenu de budgets partiels
 - acquisitions amiables (estimation du Domaine, régime indemnitaire lié à la DUP sur la phase 1)
 - depuis 2021, négociation conduite avec l'appui d'un cabinet foncier (SEGAT)
- **En 2023, la nouvelle convention de financement (Etat/SGPSO décembre 2022) permet d'accélérer le rythme d'acquisition des biens bâtis**
- Ultérieurement, les études de conception finale permettront :
 - de définir les emprises définitives
 - de mener les procédures complémentaires (autorisation environnementale, enquêtes parcellaires...)
 - d'acquérir le foncier non-bâti avant le démarrage des travaux

LA PRISE EN COMPTE DU PROJET EN MATIÈRE D'URBANISME

- DUP 2016 : mise en compatibilité des POS / PLU
 - la DUP de 2016 a emporté la mise en compatibilité de POS ou PLU de 10 communes
 - 12 communes non concernées par la procédure (soumises au RNU ou dotées d'une carte communale)
 - 1 commune (Bourriot-Bergonce) ayant approuvé un PLU compatible avant la DUP
- Enjeux actuels : prise en compte du GPSO dans les nouveaux documents d'urbanisme (Phase 1)
 - élaboration du PLUi des Landes d'Armagnac - 5 communes concernées par le projet (Bourriot-Bergonce, Retjons, Arue, Roquefort, Sarbazan)
 - ✓ Juillet 2022, contribution SNCF Réseau au porter à connaissance de l'Etat
 - élaboration du PLUi Cœur Haute Lande - 2 communes concernées (Canenx-et-Réaut, Cère)
 - ✓ Janvier 2020, contribution SNCF Réseau au porter à connaissance de l'Etat

NB : Les publications - désormais obligatoires - sur les sites internet des collectivités et/ou le Géoportail de l'urbanisme doivent tenir compte de la mise en compatibilité avec les lignes nouvelles du GPSO, en reprenant notamment son emplacement réservé.

ANNEXES

CHIFFRES-CLES

Lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse/Bordeaux-Dax

- 327 km de lignes nouvelles sur 5 départements (95 km en Gironde, 78 km dans les Landes, 71 km en Lot-et-Garonne, 67 km en Tarn-et-Garonne et 11 km en Haute-Garonne)
- 105 communes traversées
- Tronc commun 55 km, branche Sud Gironde-Toulouse 167 km, branche Sud Gironde-Dax 105 km
- 23 km de raccordement au réseau existant
- 3 gares nouvelles (Agen, Montauban, Mont-de-Marsan) et 1 halte SRGV (Sud Gironde)
- Vitesse commerciale de 320 km/h à la mise en service
- Coût d'investissement : LN Bordeaux-Toulouse 6,3 Md€ et Sud Gironde-Dax 2,5 Md€ (APS), AFSB 769,7 M€ et AFNT 717,7 M€ (AVP) HT CE janvier/juin 2020
- Emprises prévisionnelles 4 750 ha (13,7 ha /km), dont 1 240 ha agricoles, 2 865 ha boisés
- 34,5 km de protections acoustiques à la source
- 8 sites Natura 2000 concernés (emprise 40 ha), Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (668 ha), pré-programme de mesures compensatoires 1 000 à 1750 ha

Documentation sur www.gpso.fr

Visualisation cartographique du tracé DUP

Notes de synthèse :

- GPSO et biodiversité
- La transparence hydraulique dans la vallée du Ciron
- Alternative modernisation des lignes existantes (avec synthèse actualisée)

CONTACTS

Christophe Huau

Directeur de l'Agence GPSO
+33 6 87 50 72 04
christophe.huau@reseau.sncf.fr

Armand Thomas

Responsable foncier et urbanisme
+33 6 89 93 24 74
armand.thomas@reseau.sncf.fr

Laurence Rosset

Chargée d'études et de concertation
+33 6 42 20 57 86
laurence.rosset@reseau.sncf.fr

André Bayle

Directeur adjoint
+33 6 78 53 36 26
andre.bayle@reseau.sncf.fr

